



Paris, le 13 mai 2021

Note

à

Destinataires in fine

Nos réf. : D21000673

Affaire suivie par : Virginie LENOBLE

Virginie.lenoble@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 74 37

Courriel : pssp1.d.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Autorisation spéciale d'absence dans le cadre de la vaccination des agents du pôle ministériel

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale visant à accélérer la vaccination de l'ensemble de la population dont celle des travailleurs, afin de lutter contre la propagation de la Covid19, la DGAFP, dans sa Foire aux questions du 21 avril dernier, invite les chefs de services à utiliser toutes les facilités horaires afin de permettre aux agents de se rendre aux rendez-vous de vaccination (médecine du travail, centres de vaccination, médecins traitants, pharmacies...).

À ce titre, vous pouvez placer en autorisation spéciale d'absence (ASA) les agents ayant pris un rendez-vous sur leur temps de travail pour se faire vacciner contre la Covid-19. Un justificatif devra être produit.

Il en est de même des agents, qui consécutivement à l'administration du vaccin, présenteraient des effets secondaires en réaction à l'injection du vaccin. Ce placement en ASA permet d'éviter l'activation d'un jour de carence. Il sera demandé aux agents de produire une attestation sur l'honneur.

Je vous invite également à développer en lien avec la médecine du travail ou les services de santé au travail toutes les actions nécessaires pour inciter les agents, et à fortiori ceux d'entre eux qui sont les plus vulnérables ou ceux qui sont les plus exposés à une éventuelle contamination, à aller se faire vacciner. Il est rappelé que la vaccination n'est pas obligatoire.

Mes services, notamment le bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés (PSP1) de la DRH se tiennent à votre disposition pour toute difficulté rencontrée ou précision souhaitée.

Le directeur des ressources humaines

Jacques CLEMENT

Destinataires

Pour attribution

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-Mer)
- Directions de la mer (DM Outre-mer)
- Directions des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre et Miquelon)
- Directions interrégionales de la mer (DIRM)
- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Mesdames et Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

Administration centrale

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, Directeurs et Chefs de service de l'administration centrale

- Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
- Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD)
- Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN)
- Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)
- Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM)
- Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)
- Madame la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité (SG/DRH/CRHAC)

Pour information

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs,

- Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Agences de l'eau : de l'Adour-Garonne, de l'Artois-Picardie, de la Loire-Bretagne, du Rhin-Meuse, du Rhône-Méditerranée et Corse, de la Seine-Normandie
- Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- Université Gustave Eiffel (UGE)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Météo-France
- Office français de la biodiversité (OFB)
- Parc amazonien de Guyane
- Parcs nationaux des Cévennes, des Écrins, de la Guadeloupe, du Mercantour, de Port-Cros, des Pyrénées, de la Réunion, de la Vanoise, des Calanques, de Forêts
- Voies navigables de France (VNF)